

REGLEMENT SPECIFIQUE DE L'ACTIVITE TWIRLING – SAISON 2020/2021

Approuvé par le bureau directeur en date du 4 Janvier 2020

PREAMBULE

Le présent Règlement Spécifique de l'Activité Twirling (RSA) vient compléter le Règlement Général des Activités de la FSCF (RGA) en s'adaptant aux particularités de l'activité. Il est impératif de se référer à la fois au RGA et au RSA, car seuls figurent dans ce dernier les articles amendés vis-à-vis du premier. Les références des articles sont celles du RGA.

TITRE IV : PARTICIPATION AUX EVENEMENTS FEDERAUX

ARTICLE 26 : SUR-CLASSEMENTS

Le RSA peut permettre des sur-classements dans les catégories d'âge. Cette possibilité reste subordonnée à une autorisation générale ou particulière du médecin fédéral.

Les conditions et procédures de ces autorisations sont prévues dans le règlement médical fédéral.

- Dans les catégories individuelles, le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible sous réserve d'avoir un degré supérieur au maximum exigible dans la catégorie d'âge appropriée.
- Dans les catégories équipes, le sur-classement dans les catégories d'âge supérieur est autorisé. Pour les poussins, seul un simple sur-classement est autorisé.

ARTICLE 27 : ALLIANCES

Le RSA peut permettre l'alliance de plusieurs associations affiliées pour constituer une équipe. Il en fixe alors les modalités, les conditions et la procédure de vérifications. Toutefois, cette possibilité, qui peut être encouragée, n'est permise que pour favoriser la participation d'un plus grand nombre de licenciés aux événements fédéraux. Une alliance n'ayant pour but que de constituer une équipe d'un meilleur niveau pour prétendre au titre est interdite. L'alliance doit être déclarée lors de l'engagement à l'événement fédéral.

Pour la constitution d'une équipe, l'alliance entre 2 associations maximum est autorisée, sous réserve qu'aucune des 2 ne présente une équipe dans la même catégorie.

La dénomination se fera par le mot "alliance" suivi du nom des 2 villes des clubs concernés, et par ordre alphabétique.

Pour les championnats une inscription administrative spécifique, au nom de cette alliance est nécessaire.

Cette possibilité d'alliance existe également pour les Duos E. Dans ce cadre, une seule alliance est possible par association.

Les twirlers composant une alliance doivent avoir une tenue identique répondant aux mêmes critères qu'un duo ou équipe d'une seule association.

N.B. : Pour des raisons de lisibilité, l'écriture inclusive n'a pas été utilisée. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble des fonctions évoquées dans le présent RGA relève d'une totale parité.